

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 66 (1995)

Heft: 2

Artikel: Le télétravail : épiphénomène ou évolution vitale?

Autor: Ablanalp, Paul

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



*par Paul
Ablanalp,
conseils et
réalisations
informatiques*

Le télétravail

Epiphénomène ou évolution vitale ?

Avec l'arrivée de techniques de communication performantes et du «multi-média», une nouvelle organisation du travail commence à intéresser plusieurs milieux économiques et politiques. S'il s'apparente au travail à domicile que nous avons connu dans nos vallées jurassiennes il n'y a pas si longtemps, le télétravail, puisque c'est de lui qu'il s'agit, s'en écarte sur bien des points que nous découvrirons dans les pages ci-après.

Face à une concentration économique dans les grandes villes, face à une mondialisation de l'économie, les régions périphériques se doivent de trouver des solutions originales pour garder leur attractivité et pour conserver une population jeune et active.

Notre démarche relève d'une approche plutôt empirique du télétravail ; les différents aspects scientifiques concernent plusieurs disciplines et dépassent le cadre de cet article.

Les moyens techniques

En fait, un équipement simple permet aujourd'hui de travailler à distance. Il suffit de disposer, sur le plan matériel, d'un ordinateur, d'un modem et d'une ligne téléphonique ; il faut aussi un logiciel de communication et un logiciel d'application, outil destiné à effectuer le travail demandé par le correspondant. Selon la prestation à fournir, d'autres fonctions sont susceptibles d'être mises en œuvres pour le transport ou le traitement de l'image et du son (multimédia).

Les réseaux

Sans vouloir étudier ici les réseaux, il est bon de rappeler d'une manière simple et compréhensible ce qu'on entend par «réseau» et quelles formes ou fonctions peuvent revêtir les différents réseaux.

Le réseau local d'entreprise (LAN) représente l'interconnexion des ressources

informatiques d'une entreprise pour assurer le traitement, le plus souvent en temps réel, d'informations partagées par plusieurs utilisateurs. Un cadre accédant à ce réseau depuis son domicile ou un représentant y accédant pendant la pause de midi avec son PC portable et son modem sont des « télétravailleurs ».

Le réseau étendu (WAN) représente l'interconnexion des réseaux locaux et d'autres ressources informatiques d'une organisation (société multi-nationale, organisation internationale, etc). Par exemple, les services financiers de Swissair établis en Inde accèdent au réseau et forment ainsi un «groupe de télétravailleurs» vis-à-vis du siège établi en Suisse.

Le réseau de serveurs télématiques représente la concentration d'informations destinées aux abonnés du réseau ou en provenance de ces derniers ou d'autres diffuseurs d'informations. Ce

Quelle est la place du télétravail dans l'avenir de l'entreprise ?

Définition du télétravail

Selon Larousse, le télétravail est «l'organisation décentralisées des tâches, le travailleur les accomplissant à distance, grâce à l'utilisation de la télématique». Par télématique, il faut entendre ici les services informatiques fournis à travers un réseau de télécommunications et non pas les services de serveurs de type Internet.

On peut imaginer un travailleur à domicile accomplissant un travail à distance pour son employeur ou une organisation équipée des moyens techniques adéquats offrant à des sociétés éloignées des prestations accomplies à distance.

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

par des «télétravailleurs» employés de l'organisation. Sur le plan technique, il n'y a pas de différence fondamentale entre ces deux situations, alors que sur le plan de la relation employé/employeur la seconde est plus classique, plus facile à organiser, plus facile à contrôler.

Cependant, la notion de télétravail reste assez floue, comme en témoignent les quelques exemples suivants :

1. Un programmeur qui développe chez lui une application de gestion et qui la livre par modem est-il un télétravailleur ?

2. Un informaticien qui s'occupe de la maintenance du site informatique d'un tiers en temps réel jour après jour est-il un télétravailleur ?

3. Un comptable qui tient la comptabilité d'un tiers à domicile et transmet le bilan final par modem est-il un télétravailleur ?

4. Un comptable qui tient la comptabilité d'un tiers en temps réel jour après jour, en accédant par modem à la base de données de ce tiers est-il un télétravailleur ?

Pour notre part, les conditions définissant le télétravail sont :

1. Le rapport entre l'employeur et l'employé doit être un rapport de travail.

2. Le rapport entre un tiers confiant des travaux et une organisation offrant des prestations doit être un rapport commercial mentionnant expressément la nature des prestations de télétravail.

3. La prestation doit s'effectuer en temps réel ou être assimilée au temps réel.

4. Le résultat du travail doit être visible immédiatement et contrôlable par l'employeur.

Outre la liaison télématique, il nous semble que la notion d'interactivité représente la condition majeure permettant de parler de télétravail. Dans le cas contraire, on parlerait plutôt de travaux à la tâche ou de sous-traitance. C'est ce qui distingue le plus le télétravail du travail à domicile traditionnel.

Les travaux différés

Ce sont des travaux par définition non interactifs. Comme nous l'avons évoqué plus haut, ils ne pourraient être assimilés au télétravail que parce que la livraison se fait par des moyens télématiques. En plus, la rétribution ne peut se calculer que sur le résultat, la prestation fournie, indépendamment du temps passé à le faire ou du mode de livraison.

Les travaux de correspondance, les traductions, la comptabilité, le développement d'applications, le développement de produits multimédia sont des exemples de prestations où l'interactivité manque et qu'on ne peut pas vraiment assimiler au télétravail.

Ce genre de travail requiert une infrastructure très légère et permettrait à chacun, de manière «démocratique», de

fournir des prestations depuis son domicile. Malgré cette simplicité, on ne voit pas pour l'instant, nos secrétaires et nos comptables installer leur bureau à la maison et faire évoluer leur activité vers le télétravail.

Les travaux en temps réel (interactifs)

En revanche, toute prestation fournie en temps réel à distance représente une prestation de télétravail. C'est la compétence, la qualité du travailleur et le temps qu'il met à disposition de l'employeur qui déterminent sa rétribution. Les exemples typiques sont plus difficiles à imaginer, mais essayons tout de même...

On peut se représenter, par exemple, une personne s'occupant du trafic des paiements débiteurs et créanciers, avec relations télématiques entre lui, la société «employeur» et les banques (télébanking).

Ou encore un bureau technique gérant la base de données articles, nomenclatures et gammes opératoires d'une entreprise de fabrication.

Et, enfin, un représentant indépendant qui préleve les listes de prix et qui communique les ventes réalisées pour confirmation de commande au client ou pour livraison des articles commandés.

Dans le cas de travaux de gestion interactive en relation avec des bases de données complexes, les performances du réseau doivent être élevées et, souvent, une application de gestion doit être installée chez le correspondant pour que le trafic ne soit constitué que de l'information à traiter sans la charge des «routines» s'occupant du traitement de l'information elle-même. La charge peut aussi être diminuée en traitant l'information après coup. Dans ce cas, l'intervention distante se résume à une saisie séquentielle traitée en «batch» sur le site central.

Un exemple de la télémaisonance

C'est dans ce domaine que nous assistons depuis plusieurs années à la conduite d'interventions à distance par le



Salle à manger séparée

*

Salles de réunion

*

Salles pour sociétés

*

Plats du jour et carte

**HÔTEL : 7 CHAMBRES ENTIÈREMENT REFAITES,
COMPRENANT TÉLÉPHONE - FAX - TV**

Hôtel Restaurant de la Gare
Orfeo et Marilyn Raval

Tél. 032 - 93 10 31

2740 Moutier
Fax 032 - 93 14 11

réseau télématique. Dans les années 70 déjà, les minis et «mainframes» propriétaires installés par les grands constructeurs étaient maintenus à distance. Mais on ne parlait pas encore, à cette époque, de télétravail

Les réseaux de mini-ordinateurs équipés de terminaux sont des réseaux simples où les ressources ne sont pas réparties. Tous les processus se déroulent sur l'ordinateur central et le trafic avec les terminaux, qu'ils soient locaux ou distants, n'équivaut à transporter que les signaux clavier et écran. C'est la raison pour laquelle ces systèmes sont maintenus fréquemment par télémaintenance.

Les réseaux modernes, à ressources réparties, en mode client/serveur, demandent des autoroutes pour faire communiquer chaque noeud, pour mettre une ressource à disposition d'un utilisateur, quel que soit l'endroit où il se trouve sur le réseau. Il s'agit là d'un frein à la télémaintenance et, à fortiori, à la propagation du télétravail.

Le télétravail : pour qui ?

Nous voyons se profiler deux formes de télétravail, soit :

- celui exercé par des personnes indépendantes, cherchant à organiser leur vie de manière libre et responsable à l'écart des grandes concentrations économiques ;
 - celui proposé par des sociétés offrant des prestations de télétravail à des clients éloignés ; ces sociétés engagent les télétravailleurs et mettent à leur disposition un environnement technique complet et évolutif, tout en s'occupant de la prospection.

Des obstacles nombreux

Il faut être conscient que le télétravail, pour les petites entreprises qui voudraient en bénéficier, présente encore des défauts rédhibitoires.

Parmi ceux-ci, on peut citer :

1. Le coût des communications « on line », c'est-à-dire établies par l'intermédiaire des réseaux télématiques, est encore prohibitif.

2. Malgré l'arrivée des réseaux RNIS, les traitements interactifs de bases de données (requêtes SQL, liens ODBC), les performances (2x 64 kbits) restent modestes face aux 10 mbits des réseaux locaux Ethernet. Que dire des 100 mbits de Fast-Ethernet qui prend pied maintenant sur le marché ?

3. Certaines personnes ne peuvent pas encore admettre que leur système puisse être violé ou puisse contracter un virus.

4. Les droits d'accès à des informations sensibles s'octroient plus facilement au personnel interne qu'à des externes, à plus forte raison si c'est au travers d'un réseau télématique.

5. Les projets gérés en groupe sont ceux qui aboutissent dans les meilleurs délais avec le meilleur degré de qualité. Les concepts d'assurance qualité privilégient et organisent les contacts, dans le cadre de l'entreprise. L'application de ces concepts freine l'engagement de « télé-travailleurs ».

Enfin, il faudrait inventer une nouvelle manière de quantifier et de qualifier le travail pour donner un élan au télétravail. Une rétribution à la tâche ou un projet confié en sous-traitance ne conviennent pas vraiment au télétravail.

Pour connaître les perspectives d'application et de développement du télétravail en Suisse, il serait intéressant de

mener une enquête auprès des grandes et moyennes entreprises, pour savoir quelles sont les prestations qui pourraient être fournies par le biais du télé-travail, les cataloguer, en déterminer les conditions

Perspectives d'application et de développement

Il faut également pouvoir compter sur un concours résolu des pouvoirs publics (Télécom) pour offrir des télécommunications à des prix comparables à ceux pratiqués dans les autres pays.

Au besoin, des entreprises pilotes, à l'image des sociétés fictives qui occupent les sans-emploi, pourraient jouer sérieusement le jeu et permettre de définir les objectifs, les règles et l'organisation nécessaires pour fonctionner de cette manière.

Ce n'est qu'en offrant un «produit télétravail» attractif et performant que les régions périphériques pourront participer à une évolution essentielle des rapports de travail et contribuer à faire en sorte que le télétravail ne reste pas, pour nous un épiphénomène des nouvelles autoroutes de l'information, mais devienne un véritable moyen de faire participer nos districts au développement général et d'en tirer profit le plus possible. ■



**Pour nous, la BPS.
La banque suisse.**



Banque Populaire Suisse